



« Enfin un assureur qui nous soutient au quotidien ! »



➤ Global Sham ESMS®

La solution tout-en-un pour exercer en toute tranquillité
ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

3 objectifs

- Vous **faciliter l'assurance**
- Être au **plus proche de vos spécificités** avec un contrat **sur mesure et global**
- Vous **accompagner** dans la prévention de vos risques

Plus qu'un assureur, Sham s'engage à vos côtés et vous accompagne avec une approche globale en **véritable partenaire de votre performance**.

2 formules au choix

Premium

La formule pour protéger l'essentiel de votre activité au plus juste niveau de prise en charge.

Plus

Des montants supérieurs de prise en charge en responsabilité civile et sur certaines garanties dommages aux biens.



Protéger les personnes accueillies et vos collaborateurs

Responsabilité civile des dirigeants
Individuelle accident
Responsabilité civile des personnes accueillies et des collaborateurs

Sécuriser votre activité

Responsabilité civile
Défense et Recours
Protection juridique

Compenser vos pertes financières

Pertes d'exploitation

Protéger les biens*

Multirisques
Bris de machines
Tous risques informatiques

Remise de 5 % sur nos catalogues
Conseil et Formation**

Un Espace Client en ligne
gestion de sinistres en temps réel, gestion des contrats, suivi personnalisé...

Assistance rapatriement

Assistance à la communication de crise
24h/24 et 7 jours/7

Assistance juridique

└ Sécuriser votre activité

Responsabilité civile

Pour couvrir dans le cadre de vos activités l'ensemble des préjudices causés :

- à des tiers par la prestation même que vous effectuez,
- aux fournisseurs dans le cadre de vos relations contractuelles.

Les + Sham

- Responsabilité civile des résidents et personnes accueillies (inclus dans votre responsabilité civile)
- Responsabilité civile « organisateur de manifestations » (systématiquement couverte pour tout événement et pas seulement pour votre responsabilité civile locative temporaire)

Protection juridique

Cette garantie permet de vous décharger des problèmes juridiques et administratifs qui viennent perturber votre activité et facilite le règlement de vos litiges.

Les + Sham

- Assistance téléphonique en prévention des litiges

└ Protéger les personnes accueillies et vos collaborateurs

Responsabilité civile des dirigeants

Les dirigeants ou membres de direction de votre structure sont des professionnels dont la responsabilité peut être fréquemment recherchée.

La gestion au quotidien, les relations avec les tiers sont des sources potentielles de conflits.

Individuelle accident

Les individuelles accidents permettent de couvrir les conséquences matérielles d'un accident corporel survenant dans le cadre des fonctions des administrateurs, des dirigeants, de l'activité du personnel médical mais également des missions des bénévoles au sein de votre structure.

Les résidents et personnes accueillies sont également couverts par cette garantie.

Les + Sham

- Pour les administrateurs, dirigeants, résidents et professionnels : décès, incapacité permanente, indemnités journalières, frais médicaux, rente, capital supplémentaire

└ Protéger les biens

Multirisques

La protection de vos biens immobilisés (biens immobiliers et mobiliers, machines, équipements, matériels professionnels...) ainsi que les éventuels produits fabriqués représentant de la valeur, pouvant être mis à mal par des accidents, des sinistres, des actes de malveillance ou des catastrophes naturelles.

Les + Sham

- Dommages aux biens des personnes accueillies
- Bris de machines et Tous risques informatiques inclus dans la couverture multirisques

└ Compenser vos pertes financières

Pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est un complément de l'assurance dommages aux biens. Elle intervient lorsque les biens professionnels sont endommagés par un événement assuré. Elle permet de faire face aux difficultés les plus courantes suite à un sinistre.

Les + Sham

- Versement d'une indemnité pour compenser une perte financière suite à un arrêt ou une baisse d'activité
- Remboursement des frais supplémentaires engagés pour poursuivre l'activité

